Commune de
BEAULIEU-SUR-LOIRE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 février 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le trois Février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la mairie en séance publique.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, SIGNORET Yannis, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, CHAILLOUX Marie-Laure, DELSARTE Séverine, RAGU Guillaume, LECLERCQ Marie-Christine, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, LAURENT Martine, BROUSSIN Patricia, LEMAIRE Christiane, BRETON Nelly, MARTINET Nicolas.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : COZETTE Laetitia, BRETON Nelly, GAUCHER Claude

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h05.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du public et le conseil municipal pour leur mobilisation contre les incivilités dont il a été victime.

L'assemblée approuve le procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2024.

Mme BERTRAND Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire se met en retrait pour la suite de la séance.

Monsieur JACQUIER Hervé a adressé un message personnel de soutien à Monsieur HECQUET Jacky.
Monsieur JACQUIER Hervé fait ensuite lecture de la motion de soutien en faveur de Monsieur le Maire.

MOTION DE SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE DE BEAULIEU-SUR-LOIRE, JACKY HECQUET

Les Maires exercent leurs fonctions avec, comme seul objectif, le respect de l'intérêt général.

Celui-ci implique la réflexion permanente, l'échange des points de vue, le respect des procédures, des lois, et règlements.

Certes, ils ne prétendent pas détenir la vérité et quel que soit la force de leurs convictions, la contradiction et l'expression de points de vue différents restent la règle de base de la démocratie locale.

Malheureusement aujourd'hui, force est de constater, que leurs rôles sont souvent contestés par des moyens excessifs, parfois même agressifs et portés bien souvent par de l'intolérance. On ne touche plus l'Elu Local, mais la personne, l'humain… ses proches…

Cette violence ne peut qu'ouvrir la voie à des agissements qui vont au-delà de l'acceptable.

Ce dimanche 26 janvier, des faits portants atteinte à la personne et aux proches de Monsieur Jacky HECQUET, Maire de notre commune, ont été constatés.

Ces faits sont pourvus de violences, de menaces, d'outrages et de dégradations. Ils sont intolérables et vont à l'encontre du respect.

Les Elus du Conseil municipal de Beaulieu-sur-Loire réunis ce lundi 03 février 2025, décident :

- de porter leur soutien à Monsieur Jacky HECQUET et ses proches,
- de condamner à l'unanimité et sans équivoque cette agression inadmissible,